



Communiqué de presse

Première année de collecte et recyclage des batteries de VAE pour l'éco-organisme Corepile

Paris, le 17 avril 2019 – Écologique, rapide et bon pour la santé, le vélo à assistance électrique (VAE) s'est imposé, en une décennie, à la campagne comme à la ville. En dix ans, il s'en est vendu plus d'un million et plus de 300 000 exemplaires pour la seule année 2018. Avec l'essor de l'assistance électrique et de la micro-mobilité électrique, la question de la responsabilité environnementale devient donc centrale. Ainsi, l'Union Sport & Cycle et l'éco-organisme Corepile ont noué un partenariat fin 2017 afin d'assurer un recyclage sécurisé et efficace de ces batteries spécifiques... l'occasion de tirer un premier bilan.

Le recyclage des batteries de VAE en nette progression

Les batteries de VAE sont considérées comme des produits industriels, ce qui impose à tous ceux qui mettent des batteries sur le marché d'en organiser la collecte et le recyclage en fin de vie. Dans une stratégie de mutualisation et de responsabilité, l'Union Sport & Cycle s'est rapprochée de Corepile (l'éco-organisme sous agrément d'Etat leader en France pour la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables) pour organiser de façon collective une filière « hors agrément ».

Fondée sur le volontariat et la pédagogie, cette filière s'articule autour de deux principes : premièrement, pour chaque batterie mise sur le marché, le producteur responsable de celle-ci s'acquitte d'une éco-participation auprès de Corepile ; deuxièmement, Corepile récupère les batteries usagées rapportées par les propriétaires de VAE pour recyclage. A ce jour, 35 sociétés ont adhéré à cette filière qui représentent environ 70% des mises sur le marché français.

Dès la première année, près de **40 tonnes ont été récupérées par la filière** soit environ 15 000 batteries de VAE et 20% des stocks annuels mis sur le marché depuis 10 ans.

Virgile Caillet de l'Union Sport et Cycle :

« Pourquoi cet engouement pour la filière ? Parce que depuis 4 ans, les ventes de vélos électriques décollent, que le réseau des revendeurs de vélo est de plus en plus sollicité pour la vente comme pour le retour de batteries de ces vélos électriques qui, étant donné leur valeur d'achat, font l'objet d'une certaine attention des particuliers pour leur recyclage comme de leur remplacement »

David Turmel, directeur des opérations de Corepile : **« Nous développons depuis un an le réseau des revendeurs afin qu'il soit de plus en plus simple de rapporter ses batteries usagées. Un kit d'informations est diffusé sur le lieu de vente : affiche, vitrophanie, leaflets informatifs destinés à informer le consommateur »**

Frédéric Hédouin, Directeur Général de Corepile explique : « **A long terme, notre objectif est de continuer à recruter de nouveaux points de collecte revendeurs pour améliorer la visibilité de la filière et ainsi augmenter les volumes collectés. Nous avons pour ambition de multiplier par 3 la collecte d'ici 2020** ».

Où déposer ses batteries de VAE ?

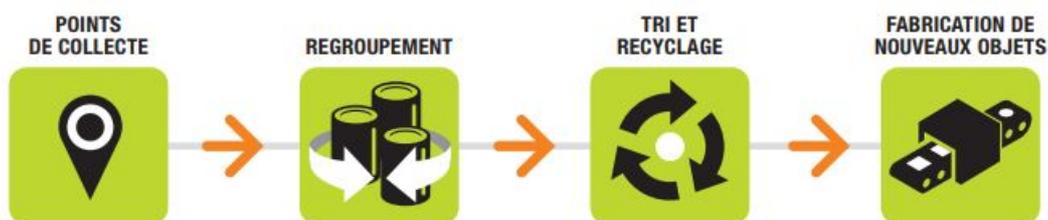
Toutes les batteries usagées doivent être déposées, chez un vendeur de vélos électriques. Le retour en déchetterie ne peut se faire actuellement car des règles de conditionnement sont préconisées. Depuis début 2018, Corepile assure donc la collecte dans près de 700 points de vente en France, dont des enseignes telles que Décathlon, Go Sport, Cyclable, BoutiCycle, Culture Vélo, Altermove, Cykleco, Mondovelo, Veloland...

Que deviennent les batteries de VAE usagées ?

Si l'achat d'un VAE représente pour beaucoup d'usagers un geste fort en direction de la planète, le souci du recyclage de la batterie et du devenir de ses composants en constitue un second, tout aussi important.

Le recyclage permet de récupérer divers alliages contenant de l'acier, du fer, du nickel, du cobalt voire du manganèse. En revanche, le lithium n'est actuellement pas récupéré car il représente une fraction inférieure à 2% du poids de la batterie donc non accessible au recyclage. Ces alliages sont autant de matières premières recyclées qu'il ne sera pas nécessaire d'extraire pour de nouvelles productions ce qui a un impact environnemental net favorable.

Les batteries sont donc démontées pour recycler les métaux qu'elles contiennent qui serviront à la fabrication de nouveaux objets du quotidien : au final, 60 à 70% d'une batterie retrouve une nouvelle vie dans divers domaines.



A propos de Corepile :

Depuis 20 ans, la filière de collecte et recyclage de piles et batteries portables existe ... Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte - la collecte et le recyclage de ces piles et petites batteries usagées. Eco-organisme leader en France avec 65% de part de marché, sans but lucratif et sous agrément d'État depuis 2010, Corepile a collecté plus de 100 000 tonnes soit 4 milliards de piles et petites batteries usagées depuis sa création !

Plus d'informations sur : www.corepile.fr www.jerecyclemespiles.com

Contact presse :

Léa Bausson, Agence ATIK

lea@agence-atik.com

06 07 41 72 00